

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 19 janvier 2015 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la région Sud

NOR : DEVA1501844S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2011 modifié portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile;

Vu le procès-verbal des élections professionnelles organisées au sein de la direction générale de l'aviation civile en décembre 2014, en vue de la désignation des représentants du personnel pour les comités techniques de proximité de la direction de la sécurité de l'aviation civile et de la direction de la sécurité de la navigation aérienne,

Décide :

Article 1^{er}

Les sièges des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la région Sud sont attribués comme suit :

ORGANISATIONS SYNDICALES représentées	NOMBRE DE SIÈGES	
	Titulaires	Suppléants
FEETS-FO	1	1
SNAC-CFTC	1	1
SNCTA	1	1
UNSA	1	1
USAC-CGT	3	3

Article 2

Les représentants titulaires et suppléants du personnel doivent être désignés par les organisations syndicales conformément aux dispositions de l'article 1^{er} ci-dessus, dans un délai de quinze jours à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 19 janvier 2015.

*Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile Sud,*
G. DESCLAUX